

DEC201846DR06

Décision portant cessation de fonctions de M. Juan Miguel AROCAS, assistant de prévention au sein de l'unité UMR6303 Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC190683DR06 du 8 mars 2019 portant nomination de M. Juan Miguel AROCAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6303,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Juan Miguel AROCAS, dans l'UMR6303, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2021

Le directeur de l'unité par intérim

Stéphane Guérin

Visa de la déléguée régionale du CNRS

E. Helmer-Laurent

Visa du Président d'Université de Bourgogne

Vincent Thomas

